

ARRETE DU MAIRE n° 2023 - 210

Portant réglementation de circulation

Esplanade Brémontier

MARCHE DE NOËL

La Maire de Le Porge,

VU la Loi n°82 213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements, et des Régions.

VU le Décret n°5812 du 15/12/1958 relative à la police de la circulation routière.

VU Le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme des festivités du marché de Noël, et afin de sécuriser le site du vendredi 15 décembre 2023 à 12H00 jusqu'au lundi 18 décembre 2023 à 09H00,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules sur l'Esplanade Brémontier, et ce, pour toute la durée dudit marché de Noël,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

- ARRETE -

ARTICLE I : La circulation sera interdite autour de l'esplanade Brémontier du vendredi 15 décembre 2023 à 12H00 jusqu'au lundi 18 décembre 2023 à 09H00. L'accès par l'Avenue de Bordeaux restera ouvert à la circulation en sens unique en direction de la résidence Medulli, et jusqu'à l'Allée de la Forêt.

ARTICLE II : Un système de barriérage permettra aux véhicules de secours ainsi qu'aux riverains d'accéder au site en cas d'urgence.

ARTICLE III : L'allée côté Dojo autour de l'Esplanade Brémontier sera interdite à la circulation. Une déviation des véhicules venant de la Route des Lacs en direction du Porge centre sera mise en place afin de sécuriser le site de ladite manifestation.

ARTICLE IV : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE V : Les Services Administratifs sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée et notifiée au Commandant de Brigade de Gendarmerie, au Chef de Centre de Secours, à la Police Municipale chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Porge, le 04 décembre 2023

La Maire,

Sophie BRANA

